

Dysfonctionnements graves en lycée privé

Voici le témoignage d'un enseignant ciblé pour avoir voulu faire son travail.

Lorsque l'ancienne ministre Amélie Oudéa-Castéra a maladroitement tenté de justifier le choix de l'enseignement privé pour ses enfants, elle ne s'attendait sans doute pas à ouvrir la boîte de Pandore. Son intervention a provoqué une vague de réactions, de témoignages et de révélations mettant en lumière les dérives parfois profondes de certains établissements privés sous contrat (Stanislas et Bétharam en sont les exemples les plus médiatisés). Mon expérience personnelle dans un lycée privé de l'académie en est une illustration inquiétante.

Je suis enseignant dans le privé depuis 2006. Jusqu'en 2020, j'ai exercé mon métier avec sérieux et passion, dans un climat professionnel plutôt serein. Mais cette année-là, tout a changé. Élu au Conseil Social et Économique (CSE) de l'établissement avec le soutien de mon syndicat, j'ai découvert une réalité bien différente derrière la façade policée de mon lycée.

Une vigilance qui dérange

Dès mon élection, j'ai voulu remplir pleinement mon rôle d'élu : poser des questions sur les conditions de travail, demander l'accès aux documents légaux, défendre la transparence. Ce qui devrait être normal a été perçu comme une menace. Habitué à des représentants passifs ou complaisants, la direction du lycée a réagi avec hostilité.

Progressivement, une campagne de déstabilisation s'est mise en place. On a remis en cause mes compétences pédagogiques, colporté des rumeurs sur des notations injustes, insinué que je mettais en danger les élèves. Rien de concret, jamais d'échange direct, uniquement des signalements anonymes, des doutes savamment entretenus.

Des représailles déguisées et coordonnées

Ce harcèlement voilé a commencé précisément lorsque j'ai commencé à dénoncer la dégradation des conditions de travail du personnel de droit privé. L'arrivée d'un nouveau chef d'établissement en 2022 a aggravé la situation. En moins de deux ans, sept salariés sur une trentaine ont quitté le lycée, épuisés ou écœurés par un management autoritaire et opaque.

Parallèlement, mes signalements auprès de l'Inspection du travail se sont multipliés, notamment sur l'opacité des finances de l'établissement alors que les membres du CSE ont légalement droit à ces informations. J'ai aussi mis au jour des pratiques douteuses dans l'attribution des « Pactes » enseignants, souvent octroyés à des collègues « dociles », sans que les missions correspondantes soient réellement effectuées. Une forme de clientélisme interne, profondément injuste (158 Pactes au total, soit 1,75 Pactes par enseignant comparé à la moyenne académique de 1 Pacte par enseignant).

En réponse à ces alertes, j'ai été inspecté dans le cadre du PPCR plus tôt que prévu ! Après une seule heure d'observation, l'IPR m'a sèchement invité à envisager une reconversion professionnelle. Quelques semaines plus tard, j'étais convoqué par le directeur de l'enseignement privé de Grenoble pour m'expliquer sur ma « posture »... L'objectif était de me recadrer, sans aucun doute. Là encore, je fais un lien direct entre cette convocation et mes démarches auprès de l'Inspection du travail.

Accusations infondées et pressions hiérarchiques

Dernier épisode en date : j'ai découvert dans mon dossier administratif une lettre du directeur m'accusant d'avoir agressé un collègue. Aucun fait précis, aucune confrontation, pas même un échange de parole simplement un « regard » qui aurait mis ce collègue mal à l'aise... Cette accusation ubuesque a été transmise au rectorat et à mon IPR, sans que je sois jamais entendu. Devant cet acharnement, j'ai saisi une avocate spécialisée qui a déposé plainte pour harcèlement moral, et j'ai également déposé une demande de protection fonctionnelle auprès du rectorat.

Un mal systémique dans le privé sous contrat

Ce que je vis n'est malheureusement pas un cas isolé. De nombreux enseignants du privé, dès lors qu'ils osent questionner ou dénoncer des dysfonctionnements, sont ciblés, isolés, délégitimés¹. Le rapport des députés Vannier et Weissberg² l'a très bien documenté : l'enseignement privé sous contrat bénéficie d'un financement public massif, tout en échappant largement aux règles de contrôle imposées dans le public. Sur 7 500 établissements, seulement douze ont été contrôlés en six ans. Un chiffre

qui laisse perplexe... et qui permet toutes les dérives.

Mon lycée perçoit environ deux millions d'euros par an de fonds publics³. Pourtant, mes demandes de transparence sur leur usage restent sans réponse. L'Inspection du travail est informée, le rectorat de Grenoble également. Mais rien ne bouge. Tout semble verrouillé.

Des blogs comme Stop Souffrance Enseignement Catholique⁴ compilent les témoignages d'enseignants victimes des mêmes méthodes : pressions, isolement, remise en cause de la santé mentale, inspection punitive. Le cas de Françoise Gullung, enseignante à Betharam, qui dès 1996 dénonçait des violences sur des élèves, est emblématique : elle a été discréditée, accusée d'instabilité, poussée vers la sortie.

Un silence complice ?

Ce qui se joue ici, c'est la protection d'un système opaque, où la liberté de conscience, la liberté syndicale, la qualité de l'enseignement, la santé des personnels et la sécurité des élèves peuvent être sacrifiées pour préserver une image. Ni les déclarations ministérielles ni les envolées de François Bayrou ne changent quoi que ce soit tant que l'impunité règne dans ces établissements.

1 <https://www.mediapart.fr/journal/france/030725/violences-l-ecole-nous-sommes-plus-nombreuses-que-ceux-qui-veulent-nous-faire-taire>

2 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/116b2423_rapport-information#

3 Extrait du rapport de la Cour des comptes de juin 2023, L'enseignement privé sous contrat : « Ces contrôles ne sont pas ou peu exercés : le contrôle financier des établissements privés sous contrat, qui incombe aux directions départementales et régionales des finances publiques (DD-FiP et DRFiP), n'est pas mis en œuvre ; le contrôle pédagogique, réalisé par les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), est exercé de manière minimaliste ; le contrôle administratif, qui relève de l'inspection générale de l'enseignement, du sport et de la recherche (IGÉSR) et des recteurs, n'est mobilisé que ponctuellement lorsqu'un problème est signalé. Par ailleurs, le suivi des contrats se révèle peu rigoureux, certains rectorats ne possédant pas ces documents sur la base desquels des sommes conséquentes sont pourtant versées. »

4 <https://stopsouffranceetablissemmentscatho.blogspot.com/>